



CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1184

Valable du 26/08/2025 au 25/08/2027



ACCREDITATION
N°5-0545,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/02/1990

Forme juridique : SARL

Capital : 500 000

Dénomination sociale : DURY

RUE DES CHAMPS CASSELINS
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AUXERRE 90 B 51

Etablissement : Principal

Numéro Siret : 353 643 380 00028

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 00018045 02

Assurance Responsabilité travaux :

SMABTP 1247000/001291285/136

Assurance Responsabilité civile et environnementale :

SMABTP 1247000/001291285/136

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 03 86 52 10 95

Portable : 06 61 36 34 55

Fax :

Responsabilité légale : DEVOVE THIERRY PIERRE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E)
PRIVE ANTHONY GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU
ÉGALITAIRE

Responsable Technique : SADIER CLAIRE

Site internet : www.sa-dury.fr

E-mail : secretariat@dury89.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	47	EFF3	6 570 169	CA7
Dans l'activité	7	EFF2	900 000	CA3

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification probatoire	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date maj du D.U. : 18/01/2023	26/08/2025	25/08/2027

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulation d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs. En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE



Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOIR